



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2024-182

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2024

# Sommaire

## **Préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest /**

R28-2024-11-04-00010 - Arrêté du portant délégation de signature au général de division Éric Chuberre, commandant par interim de la région de gendarmerie de bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité ouest en ce qui concerne le budget opérationnel de programme relatif aux services de gendarmerie de la zone ouest (2 pages)

Page 3

Préfecture de la zone de défense et de sécurité  
Ouest

R28-2024-11-04-00010

Arrêté du portant délégation de signature au général de division Éric Chuberre, commandant par interim de la région de gendarmerie de bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité ouest en ce qui concerne le budget opérationnel de programme relatif aux services de gendarmerie de la zone ouest

**ARRÊTE DU**  
**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU GÉNÉRAL DE DIVISION ERIC CHUBERRE,**  
**COMMANDANT PAR INTERIM DE LA RÉGION DE GENDARMERIE DE BRETAGNE,**  
**COMMANDANT LA GENDARMERIE POUR LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ**  
**OUEST EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME RELATIF**  
**AUX SERVICES DE GENDARMERIE DE LA ZONE OUEST**

Le préfet de la région Bretagne,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles R.122-32 à R.122-35 ;

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 70 à 73 ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur et modifiant certaines dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du 15 février 2023 nommant Monsieur Hervé TOURMENTE, préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 nommant Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral n°22-18 du 26 juillet 2022 portant organisation du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Ouest, pris en application de l'article 2 de l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2024 portant délégation de signature du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest au général de corps d'armée Hubert BONNEAU, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest, en ce qui concerne le budget opérationnel de programme relatif aux services de gendarmerie de la zone Ouest ;

Vu la décision IOMJ2400799S du directeur général de la gendarmerie nationale portant désignation des responsables de budget opérationnel du programme et d'unité opérationnelle pour le programme 152 « Gendarmerie nationale » en date du 26 janvier 2024 ;

Vu la décision n°047889 GEND/DRHGN du 6 novembre 2024 portant désignation du général de division Eric CHUBERRE, commandant par intérim de la région de gendarmerie de Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu la charte de gestion du programme 152 « Gendarmerie nationale » ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée au général de division Eric CHUBERRE, commandant par intérim de la région de gendarmerie de Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest à l'effet de signer, au nom du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, pour le programme 152 « Gendarmerie nationale », tous actes et décisions relatifs à :

1° la préparation des budgets, la répartition des crédits, l'exécution budgétaire et la réalisation des objectifs opérationnels du budget opérationnel de programme 0152-DOUE ;

2° l'ordonnancement des recettes et des dépenses relevant de ses attributions et imputées sur le budget du programme 152 « Gendarmerie nationale » de la mission « sécurités ».

**Article 2**

Le délégataire désigné à l'article 1<sup>er</sup> est autorisé à donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs au 2° de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 3**

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2024 susvisé sont abrogées.

**Article 4**

La présente décision prend effet le 4 novembre 2024 et cessera à la nomination du nouveau commandant de la région de gendarmerie Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest à Rennes.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des quatre régions de la zone de défense Ouest et communiquée au directeur général de la gendarmerie nationale, responsable du programme 152 « Gendarmerie nationale ».

Le préfet de la Région Bretagne,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

  
Amaury de SAINT-QUENTIN